

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice	14
présents	14
votants	14
absents	0

Séance du 22 Janvier 2010

L'an deux mil dix, le 22 Janvier, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : M^r BERTHET Louis, M^r BOUDIER Jean-Pierre, M^r CLERC Philippe, M^r CHALANDARD Daniel, M^r COURTOUT Rémi, M^r DUTRUEL René, M^r FRACHON Bernard, M^r GAUDEY Christian, M^r GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, M^r ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, M^r VIEUX Thierry

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M^r CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 14 Janvier 2010

Date d'affichage :

Encaissement d'un chèque de remboursement de cotisation

Par courrier en date du 12 Janvier 2010, le CNAS informe la Commune de la somme trop versée par cette dernière sur la cotisation 2009. Ce courrier est accompagné d'un chèque de remboursement pour un montant de 134,90 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à l'encaissement du dit chèque auprès du Trésor Public.

Pour extrait conforme,
Le Maire

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice 14
présents 14
votants 14
absents 0

Séance du 22 Janvier 2010

L'an deux mil dix, le 22 Janvier, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : M^r BERTHET Louis, M^r BOUDIER Jean-Pierre, M^r CLERC Philippe, M^r CHALANDARD Daniel, M^r COURTOUT Rémi, M^r DUTRUEL René, M^r FRACHON Bernard, M^r GAUDEY Christian, M^r GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, M^r ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, M^r VIEUX Thierry

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M^r CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 14 Janvier 2010

Date d'affichage :

Délibération pour recouvrer les frais d'électricité du logement de la Poste

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que EDF a adressé à la Mairie une facture d'un montant de 151,35 € TTC concernant le logement de la Poste.

Cette facture étant établie au nom de la Mairie, il appartient à la Commune de la régler directement et de recouvrer les frais d'électricité auprès de la Poste. En effet l'article 8-2 du bail, stipule que le « preneur » devra payer ses abonnements et consommations d'eau et d'électricité jusqu'au 15 Janvier 2010.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour autoriser le Maire à mettre en règlement cette facture, et à émettre le titre exécutoire d'un montant de 151,35 € à l'encontre de la Poste.

Pour extrait conforme,
Le Maire

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice 14
présents 14
votants 14
absents 0

Séance du 22 Janvier 2010

L'an deux mil dix, le 22 Janvier, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : M^r BERTHET Louis, M^r BOUDIER Jean-Pierre, M^r CLERC Philippe, M^r CHALANDARD Daniel, M^r COURTOUT Rémi, M^r DUTRUEL René, M^r FRACHON Bernard, M^r GAUDEY Christian, M^r GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, M^r ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, M^r VIEUX Thierry

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M^r CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 14 Janvier 2010

Date d'affichage :

Délibération pour autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'exploitation de la forêt du Cuard (Vuillaume – Waeber – Commune de Domblans)

Monsieur ROUSSOT demande l'avis du Conseil Municipal pour autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'exploitation de la forêt du Cuard (Vuillaume – Waeber – Commune de Domblans).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le dit avenant n° 1.

Pour extrait conforme,
Le Maire

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice 14
présents 14
votants 14
absents 0

Séance du 22 Janvier 2010

L'an deux mil dix, le 22 Janvier, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : M^r BERTHET Louis, M^r BOUDIER Jean-Pierre, M^r CLERC Philippe, M^r CHALANDARD Daniel, M^r COURTOUT Rémi, M^r DUTRUEL René, M^r FRACHON Bernard, M^r GAUDEY Christian, M^r GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, M^r ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, M^r VIEUX Thierry

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M^r CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 14 Janvier 2010

Date d'affichage :

Délibération pour facturation de la vente de sapins de Noël 2009

Monsieur ROUSSOT demande l'autorisation du Conseil Municipal pour procéder à l'émission de 13 titres de recettes auprès du Trésor Public :

- à la Commune de Plainoiseau pour un montant de 77,00 €
- à la Commune de Montain pour un montant de 13,00 €
- à la Commune de Le Louverot pour un montant de 34,00 €
- à la Commune de Frontenay pour un montant de 52,00 €
- au magasin SHOPI de Domblans pour un montant de 395,00 €
- à M. FLORIN Jean-Michel pour un montant de 6,50 €
- à M. GUILLAUME René pour un montant de 14,50 €
- à Mme BELIN Claudie pour un montant de 6,50 €
- à M. GRAPPE Emmanuel pour un montant de 13,50 €
- à M. BARROIS Norbert pour un montant de 11,50 €
- à M. LAMARD Eric pour un montant de 17,00 €
- à M. ROUSSOT Michel pour un montant de 11,50 €
- à M. CART Emmanuel pour un montant de 13,50 €

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'émission des dits titres de recettes.

Pour extrait conforme,
Le Maire

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice 14
présents 14
votants 14
absents 0

Séance du 22 Janvier 2010

L'an deux mil dix, le 22 Janvier, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : M^r BERTHET Louis, M^r BOUDIER Jean-Pierre, M^r CLERC Philippe, M^r CHALANDARD Daniel, M^r COURTOUT Rémi, M^r DUTRUEL René, M^r FRACHON Bernard, M^r GAUDEY Christian, M^r GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, M^r ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, M^r VIEUX Thierry

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M^r CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 14 Janvier 2010

Date d'affichage :

Délibération à prendre pour actualiser le barème 2010 de la réciprocité des matériels et personnels entre Domblans et Voiteur

Monsieur BERTHET propose au Conseil Municipal de délibérer pour actualiser le barème de la réciprocité des matériels entre Domblans et Voiteur. Les tarifs 2010 sont fixés comme suit, après majoration de X % :

	2009	2010		2009	2010
Main d'œuvre	19,10 €/h	19,30 €/h	Tronçonneuse à disque	07,00 €/h	7,10 €/h
Tracteur	18,10 €/h	18,30 €/h	Semoir à engrais (sel)	04,30 €/h	4,40 €/h
Pelle	14,30 €/h	14,50 €/h	Lunette de visée	03,20 €/h	3,20 €/h
Benne	05,20 €/h	5,30 €/h	Nettoyeur haute-pressure	15,80 €/h	16,00 €/h
Débroussailleuse à bras	10,90 €/h	11,00 €/h	Découpeuse thermique sans disque	08,70 €/h	8,80 €/h
Gyrobroyeur	04,00 €/h	4,00 €/h	Pulvérisateur	03,60 €/h	3,60 €/h
Boxer ou Camion	10,10 €/h	10,20 €/h	Bétonnière	04,90 €/h	5,00 €/h
Chasse-neige	05,80 €/h	5,90 €/h	Marteau pneumatique	07,00 €/h	7,10 €/h
Tondeuse	05,80 €/h	5,90 €/h	Tondeuse autoportée	11,40 €/h	11,50 €/h

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'émission des dits titres de recettes.

Pour extrait conforme,
Le Maire

DÉPARTEMENT DU JURA		EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil Municipal			
ÉLECTRICITÉ Collectivité : DOMBLANS Travaux : Eclairage public divers Affaire n° 09 3001 Programme départemental EP Rural 2009 Financement définitif après exécution		Séance du 22 Janvier 2010			
Date de convocation : 14/01/2010	Nombre de Conseillers	Etaient présents : M ^r BERTHET Louis, M ^r BOUDIER Jean-Pierre, M ^r CHALANDARD Daniel, M ^r CLERC Philippe, M ^r COURTOUT Rémi, M ^r DUTRUEL René, M ^r FRACHON Bernard, M ^r GAUDEY Christian, M ^r GUILLAUME René, M ^{me} REYMANN Josette, M ^{me} ROSSIN Nicole, M ^r ROUSSOT Michel, M ^{me} ROY Marie-Noëlle, M ^r VIEUX Thierry Absents excusés : Secrétaire de séance : M ^r CHALANDARD Daniel			
Date d'affichage :				en Exercice	14
N°				Présents	14
		Votants	14		

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que par délibération antérieure, il a accepté le projet présenté et son financement prévisionnel initial estimé à 6.780,00 € ttc

Vu le versement au SIDEC de 80% de la participation initiale de la Commune, soit 3.254,00 €

Considérant qu'après travaux le montant définitif des dépenses de cette opération présenté par le SIDEC s'élève à 6.075,66 € ttc

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve le financement définitif de l'opération ;

Prend acte que compte tenu du versement partiel cité ci-dessus et du coût final de l'opération, la Commune versera la somme de 391,40 € à titre de financement complet définitif.

Précise que cette dépense sera prélevée sur le chapitre 23 de l'exercice 2010, la présente délibération devant servir d'ouverture des crédits de la même somme.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire

DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DOMBLANS

Nombre de conseillers :

en exercice	14
présents	14
votants	14
absents	0

Séance du 22 Janvier 2010

L'an deux mil dix, le 22 Janvier, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : M^r BERTHET Louis, M^r BOUDIER Jean-Pierre, M^r CLERC Philippe, M^r CHALANDARD Daniel, M^r COURTOUT Rémi, M^r DUTRUEL René, M^r FRACHON Bernard, M^r GAUDEY Christian, M^r GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, M^r ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, M^r VIEUX Thierry

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M^r CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 14 Janvier 2010

Date d'affichage :

Elaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'aux termes de l'article 45 de la loi n° 2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et de ses décrets d'application n° 2006-1657 et 1658 du 21 Décembre 2006, il est fait obligation à la Commune d'élaborer un plan de mise en accessibilité de sa voirie et de ses espaces publics en vue de les rendre plus accessibles à l'ensemble des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Il est précisé que, par application du décret, la Commune doit porter sa décision d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics à la connaissance du public par affichage en Mairie pendant un mois.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- 1) Début : Lundi 1^{er} Mars 2010
- 2) Fin : Vendredi 30 Avril 2010
- 3) Lieu : Mairie de Domblans
- 4) Horaires : aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de Mairie
- 5) Documents mis à la disposition du public
 - 5-1) registre de concertation sur lequel on pourra consigner les remarques à formuler
 - 5-2) pré-diagnostic

NB : les personnes qui le souhaitent pourront, sous réserve de prendre un rendez-vous préalable auprès du secrétariat de Mairie, rencontrer le Maire-Adjoint en charge de la voirie communale, rédacteur du pré-diagnostic, ou le Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la Commune
- précise que cette décision est portée à la connaissance du public par affichage à la porte de la Mairie pendant un mois

Pour extrait conforme,
Le Maire

Vu la loi n° 2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (article 45)

Vu le décret n°2006-1657 du 21 Décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Vu le décret n° 2006-1658 du 21 Décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Avis d'information

La Commune de Domblans a décidé la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Les modalités de concertation sont les suivantes :

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- 1) Début : Lundi 1^{er} Mars 2010
- 2) Fin : Vendredi 30 Avril 2010
- 3) Lieu : Mairie de Domblans
- 4) Horaires : aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de Mairie
- 5) Documents mis à la disposition du public
 - 5-1) registre de concertation sur lequel on pourra consigner les remarques à formuler
 - 5-2) pré-diagnostic

NB : les personnes qui le souhaitent pourront, sous réserve de prendre un rendez-vous préalable auprès du secrétariat de Mairie, rencontrer le Maire-Adjoint en charge de la voirie communale, rédacteur du pré-diagnostic, ou le Maire

Le calendrier prévisionnel de la mise en œuvre de ce plan est le suivant :

Du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2015

Pour toute précision il y a lieu de s'adresser au secrétariat de Mairie, aux horaires d'ouverture suivants :

Lundi et Mercredi de 9h à 12h

Mardi, Jeudi et Vendredi de 14h à 17h

Samedi de 10h45 à 12h30

Affiché le :

Retiré le :

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice 14
présents 14
votants 14
absents 0

Séance du 22 Janvier 2010

L'an deux mil dix, le 22 Janvier, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : M^r BERTHET Louis, M^r BOUDIER Jean-Pierre, M^r CLERC Philippe, M^r CHALANDARD Daniel, M^r COURTOUT Rémi, M^r DUTRUEL René, M^r FRACHON Bernard, M^r GAUDEY Christian, M^r GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, M^r ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, M^r VIEUX Thierry

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M^r CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 14 Janvier 2010

Date d'affichage :

Modification du poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe de Mme CHALOYARD Karine portant la durée hebdomadaire de 31h30 à 35h00

Suite à la réorganisation du personnel de secrétariat de Mairie et d'Agence Postale Communale, Madame ROY propose de modifier le poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe de Madame Karine CHALOYARD de 31h30 à 35h00 hebdomadaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification telle que décrite ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice 14
présents 14
votants 14
absents 0

Séance du 22 Janvier 2010

L'an deux mil dix, le 22 Janvier, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : M^r BERTHET Louis, M^r BOUDIER Jean-Pierre, M^r CLERC Philippe, M^r CHALANDARD Daniel, M^r COURTOUT Rémi, M^r DUTRUEL René, M^r FRACHON Bernard, M^r GAUDEY Christian, M^r GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, M^r ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, M^r VIEUX Thierry

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M^r CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 14 Janvier 2010

Date d'affichage :

Délibération pour application d'un tarif réduit aux locataires de la Salle des Fêtes dans le cadre d'obsèques

Madame ROY propose au Conseil Municipal d'appliquer un tarif réduit de 26,50 € aux locataires de la Salle des Fêtes Communale dans le cadre d'obsèques (location en journée uniquement). Cette clause concerne l'accès à la salle des associations ainsi qu'à la kitchenette adjacente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'application du dit tarif réduit aux conditions décrites ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice 14
présents 14
votants 14
absents 0

Séance du 22 Janvier 2010

L'an deux mil dix, le 22 Janvier, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : M^r BERTHET Louis, M^r BOUDIER Jean-Pierre, M^r CLERC Philippe, M^r CHALANDARD Daniel, M^r COURTOUT Rémi, M^r DUTRUEL René, M^r FRACHON Bernard, M^r GAUDEY Christian, M^r GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, M^r ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, M^r VIEUX Thierry

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M^r CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 14 Janvier 2010

Date d'affichage :

Application d'un tarif réduit à Monsieur Thierry VIEUX pour location de la Salle des Fêtes Communale

Madame ROY demande l'autorisation du Conseil Municipal pour appliquer un tarif réduit de 26,50 € à Monsieur Thierry VIEUX pour la location de la Salle des Fêtes le 09/01/2010. En effet, Monsieur VIEUX n'a pu bénéficier de la salle des associations qu'une partie de la journée, cette salle étant réservée par la Commune le Samedi 09/01/2010 à partir de 16h00 et le 10/01/2010 pour la cérémonie annuelle des vœux du Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention (Madame ROY), accepte la modification telle que décrite ci-dessus. Monsieur VIEUX ne participe pas au vote.

Pour extrait conforme,
Le Maire

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMBLANS**

Nombre de conseillers :

en exercice 14
présents 14
votants 14
absents 0

Séance du 22 Janvier 2010

L'an deux mil dix, le 22 Janvier, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René GUILLAUME, Maire.

Présents : M^r BERTHET Louis, M^r BOUDIER Jean-Pierre, M^r CLERC Philippe, M^r CHALANDARD Daniel, M^r COURTOUT Rémi, M^r DUTRUEL René, M^r FRACHON Bernard, M^r GAUDEY Christian, M^r GUILLAUME René, M^{me} REYMANN Josette, M^{me} ROSSIN Nicole, M^r ROUSSOT Michel, M^{me} ROY Marie-Noëlle, M^r VIEUX Thierry

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M^r CHALANDARD Daniel

Date de convocation : 14 Janvier 2010

Date d'affichage :

Aide financière solidaire allouée aux sinistrés d'Haïti

Monsieur le Maire donne lecture du courriel de l'Association des Maires du Jura, donnant l'accès à un fonds de concours ouvert aux collectivités souhaitant faire un don. Monsieur le Maire propose de verser la somme de 100,00 € à cette fin.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder au versement de la dite somme au fonds de concours mis en place par le centre de crise du Ministère des Affaires Etrangères.

Pour extrait conforme,
Le Maire